



Règlement du jeu Loterie Olympique

1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat sur internet et annoncé en magasin, sur le site <https://www.enviedeplus.com/>
- 1.2. L'organisation de ce jeu est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé à 110 AVENUE GALILEE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.3. Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.4. Ce jeu est valable dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM du 02/10/2022 au 30/06/2023.

2. Qui Peut Participer ?

- 2.1. Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation au jeu, soit le **30/06/2023**) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) et les DROM.
- 2.2. Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
 - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
 - b) les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ; et
 - c) les membres de leurs familles respectives.

3. Principe du jeu

- 3.1. Les joueurs remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
 - Acheter un produit participant Always Discreet, Swiffer, Antikal, Gillette, Oral B
 - Scanner le QR code ou Visiter le site <https://www.enviedeplus.com/> et remplir le formulaire
 - Télécharger les preuves d'achat
- 3.2. Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email et/ou même numéro de compte bancaire) et un seul lot par foyer.
- 3.3. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

4. Comment Participer ?

- 4.1. Pour participer à ce jeu il convient de :
 - Acheter entre le 02/10/2022 00:00 et le 30/06/2023 23:59, l'un des produits participants ci-dessous. Conserver vos preuves d'achat.

Code barres	Produit
8006540677414	ALWAYS DISCREET SERV. NORMAL MP X30 - PROMO
8006540677261	ALWAYS DISCREET SERV. LONG MP X26 - PROMO
8006540684672	ALWAYS DISCREET SERV. EXTRA SECURE ULTIMATE NUIT MP X16 - PROMO
8006540677353	ALWAYS DISCREET CUL. NORMAL 5 DROPS M SP X12 - PROMO
8006540677322	ALWAYS DISCREET CUL. NORMAL 5 DROPS L SP X10 - PROMO
8006540677384	ALWAYS DISCREET CUL. PLUS 6 DROPS M SP X9 - PROMO
8006540677230	ALWAYS DISCREET CUL. PLUS 6 DROPS L SP X8 - PROMO



8001090915368	SWIFFER WETJET SK BALAI
8001090905734	SWIFFER WETJET LINGETTES X10
8001090905703	SWIFFER WETJET LIQUIDE 1.25L
8001090850515	ANTI-KAL SPRAY 700ML
8001090851123	ANTI-KAL GEL 750ML BOUTEILLE
7702018624959	RASOIRS JETABLES BLUE2 PLUS FIXE 3X10
7702018624973	RASOIRS JETABLES BLUE2 PLUS SLALOM 3X10
7702018624997	RASOIRS JETABLES BLUE2 PLUS FWOEMEN X10 LOT DE 3
7702018625017	RASOIRS JETABLES BLUE3 3X4
7702018625031	RASOIRS JETABLES BLUE3 SENSITIVE 3X4
7702018625093	RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS3 3X4
7702018625055	RASOIRS JETABLES SENSOR3 3X3
7702018625079	RASOIRS JETABLES SENSOR3 SENSITIVE 3X3
7702018625116	RASOIRS JETABLES SENSOR3 RECYCLED 3X3
7702018625130	RASOIRS JETABLES SKINGUARD 3X3
7702018625253	RASOIRS JETABLES BLUE2 2X20
7702018625277	RASOIRS JETABLES BLUE3 2X8
7702018625291	RASOIRS JETABLES BLUE3 SENSITIVE 2X8
7702018625314	RASOIRS JETABLES BLUE3 HYBRID (1 MANCHE + 9 RECHARGES) LOT DE 2
7702018625376	RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS3 2X8
7702018625338	RASOIRS JETABLES SENSOR3 2X6
7702018625352	RASOIRS JETABLES SENSOR3 SENSITIVE 2X6
7702018625390	RASOIRS JETABLES SENSOR3 RECYCLED 2X6
7702018625413	RASOIRS JETABLES SKINGUARD 2X6
7702018624713	RASOIRS JETABLES BLUE3 X12 LOT 2
7702018624737	RASOIRS JETABLES BLUE3 HYBRID (1 MANCHE + 13 RECHARGES) LOT DE 2
7702018624775	RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS3 X12 LOT DE 2
7702018624751	RASOIRS JETABLES SENSOR3 X8 LOT DE 2
7702018624799	RASOIRS JETABLES SENSOR3 RECYCLED X8 LOT DE 2
7702018624812	RASOIRS JETABLES SKINGUARD X8 LOT DE 2
7702018625772	RASOIRS JETABLES BLUE3 (4X8)
7702018625796	RASOIRS JETABLES BLUE3 SENSITIVE (4X8)
7702018625819	RASOIRS JETABLES HYBRID (1 MANCHE + 9 RECHARGES) LOT DE 4
7702018625833	RASOIRS JETABLES SENSOR3 (4X6)
7702018625857	RASOIRS JETABLES SENSOR3 SENSITIVE (4X6)
7702018625871	RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS (4X8)
7702018625895	RASOIRS JETABLES SENSOR3 RECYCLED 4X6
7702018625918	RASOIRS JETABLES SKINGUARD 4X6
8006540706282	RASOIRS JETABLES BLUE3 X4 LOT DE 5 - OLYMPICS
8006540706404	RASOIRS JETABLES SENSOR3 X3 LOT DE 5 - OLYMPICS
8006540706459	RASOIRS JETABLES SKINGUARD X3 LOT DE 5 - OLYMPICS



8006540706336	RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS X4 LOT DE 5 - OLYMPICS
8006540706503	RASOIRS JETABLES BLUE2 PLUS FWOMEN X10 LOT DE 5 - OLYMPICS
8006540706220	RASOIRS JETABLES BLUE2 PLUS FIXE X10 LOT DE 5 - OLYMPICS
7702018592807	LOT DE 4 - RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS2 X8
8006540751886	LOT DE 4 - RASOIR JETABLES VENUS3 SENSITIVE X3 VERT
8006540751855	LOT DE 4 - RASOIRS JETABLES BLUE2 PLUS FOR WOMEN X10
8006540751824	LOT DE 4 - RASOIRS JETABLES SIMPLY VENUS3 X4
4210201421481	PRO1 + TC NOIRE (PROMO ONLY - I/O PROMO SOS JD22)
4210201421504	PRO1 + TC BLANCHE (PROMO ONLY - I/O PROMO SOS JD22)

- Scanner le QR code ou visiter <https://www.enviedepius.com/> et remplir le formulaire.
- Scanner votre ticket de caisse (en entourant IMPERATIVEMENT la référence et le prix de votre achat concerné par l'offre ainsi que la date d'achat et le nom du magasin) et saisir le code-barres, le tout avant le 15/07/2023.

4.2. Les frais de participation ne sont pas remboursés.

5. Les Lots

5.1. Sont mis en jeu :

- 1 Lot de 2 tickets pour la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024

Ce lot ne comprend pas :

- Les frais d'hébergement
- Les frais de transport
- Les repas
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- L'assurance

- 28 lots de 2 tickets pour les Jeux Olympiques de Paris 2024

Ce lot ne comprend pas :

- Les frais d'hébergement
- Les frais de transport
- Les repas
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- L'assurance

- 32 sacs de sport avec le logo Paris 2020
- 200 gourdes éco-conçues de la marque Gobi.

5.2. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrevaletur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

5.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

6. Désignation des Gagnants

6.1. Un tirage au sort sera effectué par un huissier de justice au plus tard le 15/09/2023 parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation.

6.2. Les 261 gagnants recevront leurs dotations dans un délai de 6 à 8 semaines après la date du tirage au sort sur les coordonnées indiquées lors de leur participation.

6.3. Les gagnants seront prévenus par courriel. Si le gagnant n'est pas chez lui au moment de la livraison et ne retire pas son prix conformément aux instructions du fournisseur, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Par ailleurs, ce gagnant perd tout droit à une indemnité de quelque forme que ce soit, sans



aucune possibilité de recours. Le prix sera envoyé à l'adresse indiquée par le gagnant. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.

- 6.4. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

7. Données personnelles

- 7.1. Dans le cadre de ce jeu, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 7.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce jeu et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Pampers et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponibles sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

8. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 8.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 8.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 8.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 8.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

9. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 9.1. Les participants reconnaissent participer à ce jeu à leurs propres risques.
- 9.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
- En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
 - En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce jeu ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce jeu;



- d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
- e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
- f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le jeu et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 9.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

10. Internet

- 10.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 10.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 10.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <https://www.enviedeplus.com/> ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 10.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

11. Questions et remarques

- 11.1. Toute question ou remarque concernant le présent jeu devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin du jeu au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

12. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 12.1. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 12.2. Le règlement complet est déposé auprès de Selarl COUTANT Huissiers de Justice Associés 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : <https://www.enviedeplus.com/>

13. Attribution De Compétence

- 13.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 13.2. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.